Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251127-DEL_2025_247-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 novembre 2025

Date de convocation : 12/11/2025 **Date d'affichage :** 12/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 28 32

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (Salle des Loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251127-DEL_2025_247-DE

N° DEL_2025_247

Objet **Intercommunalité**

Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) - Modification statutaire - composition du comité

Le comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, par délibération du 23 septembre, a validé un projet de modification statutaire.

Celui-ci porte sur le changement du mode de calcul du nombre de représentants de chaque EPCI membre au sein du Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec application après les élections municipales.

La délibération de la CEBR est jointe en annexe.

La Communauté de Commune dispose d'un délai de 3 mois à compter du 10 octobre, date de la notification de la délibération, pour valider ou non cette modification statutaire.

Il vous est proposé d'approuver cette modification statutaire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Vu la délibération n°2025-083 en date du 23 septembre 2025, de la Collectivité Eau du Bassin Rennais validant la modification statuaire « changement de la règle calcul du nombre de délégués par structure membre » ci annexée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE la modification statutaire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais telle que présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 27/11/2025
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *27/11/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

